

Les plus du contrat

- ✓ Une tarification segmentée par CSP et profil fumeur
- ✓ Calcul des cotisations en CRD = cotisations dégressives* - Selon l'amortissement
- ✓ Mi-temps thérapeutique en inclusion avec l'ITT
- ✓ IPT : Remboursement du capital restant dû
- ✓ ITT: Sa profession au jour du sinistre
- ✓ Indemnisation forfaitaire
- ✓ Absence de capital minimum
- ✓ Exonération du paiement de la prime en cas de sinistre
- ✓ Couverture dans le monde entier
- ✓ Irrévocabilité des garanties et du tarif
- ✓ Éligible au dispositif coupe circuit résiliations
- ✓ Éligible au Courrimandat
- ✓ Clause bénéficiaire libre
- ✓ Adhésion en ligne
- ✓ Prise en compte des prêts en devise (CHF...)
- ✓ Tarif compétitif, révisé en janvier 2020

**En cas de sinistre, seul le capital restant dû sera pris en compte*

Prêts assurables

- ✓ Tout type de prêt hormis prêt d'honneur et découvert bancaire
- ✓ Au cours de la vie du contrat, augmentation possible de la durée du prêt de 60 mois dans la limite de la durée totale de 420 mois (sans QS pour les prêts amortissables taux variable ou révisable)
- ✓ Le plafond maximum tous prêts confondus ne peut dépasser 10 000 000 €

Type de prêt	Durée	Décès / PTIA
Prêt in fine	240 mois	2 000 000 €

Conditions d'acceptation

Prêt souscrit auprès d'organismes financiers situés dans l'UE et la Suisse libellé en euros et rédigé en français

	Conditions	Garanties
Lieu de résidence	Résidents de l'Union Européenne, DOM COM, Suisse et Monaco - Amérique du Nord (Canada et Etats-Unis)	Toutes les garanties
	Japon - Singapour - Hong Kong - Inde - Chine - Australie - Qatar - Emirats Arabes - Bahreïn - Russie	Décès / PTIA
Personnes assurables	=> Emprunteur, Co-emprunteur	Toutes garanties
	=> Caution (personne physique) d'une personne morale ou physique	
	=> Personne en congé paternité	
	=> Chômeur et bénéficiaire des allocations du Pôle Emploi (ou d'un organisme équivalent)	Toutes garanties hormis P.E
	=> Personne en congé parental	
	=> Personne sans activité professionnelle	Décès/PTIA
	=> Retraité ou pré-retraité	

Garanties proposées

Prestations	
Garanties de base	
Décès	Remboursement du capital restant dû au jour du décès dans la limite du capital garanti
PTIA	Remboursement du capital restant dû au jour de la reconnaissance de la PTIA dans la limite du capital garanti
Garantie accidentelle provisoire	Plafonnée à 200 000 € pendant 90 jours (entre la date d'adhésion et la date d'effet)
Garanties complémentaires	
ITT	100% des échéances ou des intérêts, ou des loyers dus dans la limite de la quotité assurée et des limites des garanties
IPT	Remboursement du capital restant dû au jour de la consolidation de l'IPT dans la limite du capital garanti
ITP	50% des mensualités selon quotité choisie pendant 180 jours continus (en inclusion dans la garantie ITT)
IPP	50% des mensualités selon quotité choisie
MNO	Les maladies psychologiques et dorsolombaires définies dans la Notice sont exclues sauf en cas d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale
	Exclusions de base
	- Affections Psy : Hospitalisation de plus de 5 jours consécutifs
	- Affections dorsolombaires : Hospitalisation d'au moins 4 jours ou intervention chirurgicale
	Rachat de l'exclusion Suppression des conditions d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale

Particularités

Prestations	
Délai de franchise	30 ou 90 jours
Bénéficiaire	Garanties Décès Établissement de crédit français ou succursale française d'établissements de crédit étrangers ou autre bénéficiaire libre Garanties PTIA /ITT/IPT/ITP/IPP Établissement de crédit français ou succursale française d'établissements de crédit étrangers ou l'Assuré lui même. (clause bénéficiaires libres)
Abattement	=> 10 % de réduction pour l'emprunteur le plus jeune sur la garantie décès => Réduction gros capitaux : Supérieur à 500 000 € = 5% / Supérieur à 1 000 000€ = 10% => Réduction Prime Unique : Prêt de plus de 10 ans = 10% / Prêt de plus de 20 ans = 20%
Sélection médicale du prêt relais	100% du capital assuré

Age adhésion - Age terme

Age Retenu	Age Exact	
Garantie	Age adhésion	Age terme
Décès	80 ans inclus	85 ans
PTIA	moins de 66 ans	70 ans
ITT/IPT/ITP/IPP/MNO	66 ans	70 ans

Sélection Médicale

QS/QSS => Cadre de la subdélégation et de l'adhésion en ligne

assurée
Solutions
le plaisir de protéger

=> Disponible sur ce contrat

MONTANT EN EUROS	Jusqu'à 45 ans	46 ans à 65 ans	+ de 65 ans
≤ à 200 000 €	QSS		
de 200 001 € à 300 000 €	QS	QS + BS0 + COTININE	QS + BS0
de 300 001 € à 400 000 €		QS + RM + BS0 + COTININE	
de 400 001 € à 500 000 €	QS + RM + BS1 + COTININE	QS + RM + BS1 + COTININE + ECG1	
de 500 001 € à 600 000 €		QS + RM + BS1 + COTININE + ECG1	
de 600 001 € à 1 000 000 €	QS + RM + BS1 + EU + ECG1		
de 1 000 001 € à 2 000 000 €	QS + RM + BS1 + EU + ECG2 + FF		
de 2 000 001 € à 10 000 000 €	QS + RM + BS1 + EU + ECG2 + FF		

Définition

RM	Rapport médical complété par un médecin, comprenant analyse d'urines par bandelettes réactives
QSS	Questionnaire de santé (simplifié)
BS0	Bilan sanguin (formule 0)
BS1	Bilan sanguin (formule 1)
ECG1	Electrocardiogramme de repos avec compte rendu du cardiologue (avec tracés et conclusions du cardiologue)
ECG2	ECG1+ Electrocardiogramme d'effort avec compte rendu du cardiologue en absence de toute contre indication médicale (avec tracés et conclusions du cardiologue)
BS0 Bilan sanguin formule 0	Numération et Formule Sanguine, Plaquettes, Vitesse de sédimentation, Cholestérol Total / HDL, glycémie à jeun, Triglycérides, Créatinine, ASAT, ALAT, GGT. Pour les hommes de + de 50 ans, dosage de l'Antigène Spécifique de la prostate
BS1 Bilan sanguin formule 1	BS0 + dosage de la protéine C réactive, acide urique, phosphatase alcaline, Marqueurs de l'hépatite B (Ag Hbs) et de l'Hépatite C (AC anti-VHC) et sérologie H.I.V. 1 et 2 +Hémoglobine glyquée (HbA1c)
Formalités financières	Le rapport confidentiel et financier, ainsi que les justificatifs et toute la documentation sont exigés à partir de 2 000 000 €
EU	Examen d'urines (recherche dans les urines): Sucre, Albumine, Leucocytes, Sang, Cytobactériologie des urines